



CTM du 17 avril 2019

« C'est vrai que c'est pas terrible »

Sabine Fourcade, SG des ministères sociaux

(qui nous invite par ce constat à être tous et toutes en grève le 9 mai)

Le 17 avril s'est tenu un CTM supplémentaire pour « épuiser l'ordre du jour » (*comme on dit dans le jargon du dialogue social de qualité*) de celui du 12 mars. Car les points non traités s'accumulent et reviennent de réunion en réunion –comme, d'ailleurs, les points traités, à force de tergiversations. Pour vous donner une idée, étaient prévus rien moins que :

- Redécoupages, et notamment celui d'Auvergne-Rhône-Alpes (pour avis), *fil rouge de l'intégralité des réunions de la nouvelle mandature*
- Point d'information sur l'organisation territoriale de l'Etat, demandé préalablement au traitement de tout autre point de l'ordre du jour par l'ensemble des organisations syndicales du CTM, *également devenu un classique depuis le CTM du 21 janvier*
- Projet d'instruction relative à l'évaluation des agents du SIT (pour avis), *suite du CTM précédent*
- Offre nationale de formation transverse 2019 (pour avis), *non traité au CTM précédent*, et bilan 2017, *non traité depuis le CTM du 10 janvier*
- Rapport annuel diversité 2017 pour avis et provisoire 2018 pour information, *non traité au CTM précédent*
- Rapport annuel de la cellule d'écoute et d'alerte des ministères chargés des affaires sociales (CEMCAS) pour info, *non traité au CTM précédent*
- Plan d'action 2019 suite aux résultats du baromètre social 2018 (pour info), *non traité au CTM précédent*

Seuls points nouveaux (qui n'auront bien sûr pas été traités) :

- Adhésion à l'espace numérique sécurisé de l'agent public, volet rémunération (pour info)
- Point d'information sur WIKI'T (pour info)

A 13h00, nous en étions toujours aux discussions liminaires, à essayer d'arracher à l'administration (*dont un DRH qui, entre deux sorties sur les bénéfices du coaching individuel et collectif, passait son temps à consulter son smartphone*) :

- des **informations sur l'organisation territoriale de l'Etat** (voir ci-après)
- des **engagements sur la situation désastreuse à l'INT** et des conditions dans laquelle sera diligentée l'enquête paritaire suite à la tentative de suicide d'un IET il y a maintenant près de deux mois. **A ce sujet il a été acté que ni le directeur de l'INT Bernard Bailbé ni le directeur des études ne seront dans la commission d'enquête, et que les représentant·es du personnel seront librement choisi·es par les organisations syndicales.** Sans préjudice d'une organisation pérenne à mettre en place afin de traiter les problèmes bien réels de santé, sécurité et conditions de travail des IET pour le moment inexistante, le rapport d'enquête sur cette tentative de suicide sera présenté devant le CHSCT ministériel.
- des **informations sur les garanties de confidentialité sur la déclaration d'intérêt en ligne** (*toujours rien*) et **l'envoi aux agent·es de la directive du DRH, a priori transmises aux directions, actant le gel de la rubrique 5 relative aux mandats syndicaux dans l'attente de précisions de la DGAFP.**

Sans surprise, à l'issue de cette belle journée ensoleillée passée dans une salle aveugle et surchauffée de la DGEFP, seuls deux points de l'ordre du jour de l'administration ont été abordés : le projet d'instruction relative à l'évaluation des agents du SIT et, en raison de l'insistance de M. SOLD de la DGT malgré l'heure déjà tardive, la réorganisation et suppression d'une UC en Auvergne-Rhône-Alpes. On est bon pour un CTM supplémentaire le 30 avril...

Déclaration préalable de SUD-TAS

On nous en avait dit de belles sur le CTM, mais c'est VRAIMENT une expérience unique... Plantons le décor : entrez dans une simulation virtuelle, la *Matrice-CTM*, créée par des hiérarques afin de soumettre la population humaine. Les services réels sont un monde en ruine, donc pour garder les agent·es vivants et productifs en leur donnant une impression de liberté, les hiérarques les branchent dans la *Matrice-CTM*. Ils envoient des sentinelles afin de tuer toute forme de vie non autorisée et cherchent à accéder par tous les moyens à la ville souterraine où se terrent des humains rebelles, le Syndicat.

A la fin de tout point de l'ordre du jour, une seule option incarne l'illusion du choix : pilule rouge ou pilule bleue ?

Monsieur le DRH, la pilule ne passe plus.

Redécoupage des unités de contrôle : le 10 janvier, on nous promet une évaluation des risques et une consultation des instances locales. Le 12 mars, on revient vers nous avec un pauvre document de 4 pages se contentant de ratios salarié / agent. Quant à la consultation locale elle est résumée par cet extrait de la convocation du CTSD : « l'administration représentera à l'identique les projets qui ont été soumis au vote » et oui car M^ossieur Bénévise n'a pas de ligne hiérarchique, lui : ni obéissance, ni rendu-compte. Le CTM saisit le CHSCTM d'une demande d'avis, prévue par les textes. On tente vainement de nous expliquer que le projet est assez national pour être présenté au CTM mais pas assez pour passer au CHSCTM. On finit par revenir à la raison... pour traiter le point en CHSCTM en « questions diverses », sans aucun document, en réitérant les mêmes arguments fallacieux. Et vous osez revenir encore devant nous avec ce même projet, toujours en faisant mine d'ignorer que Grand Est est dans l'antichambre et que toutes les régions vont y passer pour atteindre le Saint Graal du 1 pour 10 000 ! – autant d'informations obtenues par la bande, comme d'habitude.

Réforme du concours et de la formation du corps de l'inspection : Yves Calvez, ex-IGAS s'ennuyant pendant sa retraite, se fait payer 6 mois de CDD et un aller-retour à Paris pour nous expliquer que l'audit a déjà été fait, qu'il ne fera pas de rapport écrit, mais rendra des conclusions fin mai sur un projet de modification des épreuves du concours déjà présenté au CTM de juin 2018. C'était le 12

mars. Et le 14 mars, notre retraité désœuvré est allé exhiber son emploi fictif en Occitanie (allez donc savoir pourquoi, mais ça fera encore un aller-retour aux frais de la princesse, après tout c'est joli Montpellier en mars) où il a expliqué... que le projet de décret sera présenté au CTM d'avril. Il en a de la chance, nous on n'a pas eu l'info, ni même le texte du projet de décret pourtant inscrit pour avis à l'ordre du jour. Par contre, on s'est bien procuré le CR de ladite réunion qui annonce... quelle audace... une réforme des épreuves telle qu'elle était prévue en juin 2018.

Nos soupçons d'emploi fictif sont plus que jamais sérieux. Nous vous avons demandé lors du CTM le 12 mars 2019 la « communication de tous les documents administratifs y compris financier » sur cette mission. SUD TAS redemande formellement la communication de l'ensemble des documents administratifs, et notamment financiers, afférents à cette mission : contrat de travail, rémunérations versées, frais professionnels (objet, montant, justificatif), ensemble de la correspondance justifiant de la réalité du travail fourni.

Tentative de suicide à l'INTEFP : une matinée de discussion au dernier CTM pour arracher le principe d'une enquête paritaire direction / organisations syndicales. Le DRH revient au CHSCTM du 3 avril la bouche en cœur pour y annoncer que non parce que M^ossieur Bernard Bailbé fait ce qu'il veut aussi, bien à l'abri des regards.

Réorganisation Territoriale de l'Etat (*le meilleur pour la fin*) : alors là, on quitte la Matrice pour rejoindre Westeros. Les fans ont beau avoir attendu depuis 22 ans, notre main à couper qu'on saura qui siègera sur le trône de fer avant d'avoir le fin mot de l'histoire des DDI. Ni qu'on nous envoie les 135 pages du rapport **diversité**, assorti de 5 autres documents et 35 pages de diagramme sur l'activité de la cellule Allodiscrim 6 jours avant la réunion. Ni qu'on n'a toujours aucune information technique sur la **dématérialisation de la déclaration d'intérêts**, juste réclamée depuis quatre mois. Y a pas de souci !

Vous avez raison, continuez donc votre petit cirque morbide comme s'il n'y avait pas mort d'homme. D'après le **baromètre social**, 80 % des agent·es estiment que le climat social est mauvais voire très mauvais, 60 %

estiment leur charge de travail excessive, 80% dépassent régulièrement leurs horaires, un tiers des répondant·es se sentent discriminé·es. Le baromètre pointe « l'opacité des décisions administratives » et « la difficulté croissante des agents à dérouler un parcours professionnel s'expliquant en partie par de profondes mutations des organisations qui induisent une diminution notable des postes ». *Mais quelle surprise...*

De toute façon, on a bien compris : le DRH n'a autorité sur absolument personne, chaque administration centrale fait bien ce qu'elle veut, les Direcctes sont en roue libre, l'INTEFP est dirigée par un autocrate hors de contrôle, la Ministre daigne de temps en temps, entre deux coachings de « prise de parole », nous imposer un nouveau caprice politique (*on attend la 82^e priorité nationale sur « risque incendie dans le montage d'échafaudage »*) et Emmanuel Macron nous

annoncera probablement quand la dernière flamèche de Notre-Dame sera éteinte que les résultats du grand débat™ sont formels : ce que les Français veulent vraiment, c'est des directions départementales interministérielles avec les UD des DIRECCTEs dedans.

Et, au fait, quelqu'un a des nouvelles de la **Guyane** ? Non, Monsieur le Directeur, ce n'est pas à vous qu'on parle, on a pris l'habitude de plutôt échanger les infos entre OS.

SUD propose donc à l'administration de sortir, qu'on puisse s'échanger infos et analyses entre nous, organisations syndicales. A titre de mesure d'économies, on vous propose mieux que l'impression recto-verso : l'instance avec un seul côté. On pourra toujours vous faire connaître nos observations par mail. Et comme dit la formule consacrée : n'imprimez ce mail que si nécessaire !

TOUS, Organisation Territoriale de l'Etat – Game of OTE

Résumé des épisodes précédents :

21 janvier 2019. Mme Fourcade, secrétaire générale des ministères sociaux, convoque un CTM d'urgence pour annoncer que les Direcctes ne finiront pas en DDI. Juste, la Cohésion Sociale va quitter Jeunesse et Sports pour intégrer les Direcctes et synergiser avec les services Emploi.

12 mars 2019. M. DELORME, secrétaire général adjoint des ministères sociaux nous explique en CTM qu'en gros on s'est trompés, tout va bien, et ne posez pas de questions je n'en sais pas plus.

18 mars 2019. Nous prenons connaissance d'extraits de la note du SGET, datée du 21 février 2019, qui raconte comment Mme FOURCADE nous l'a encore fait à l'envers puisqu'elle a participé à une réunion du secrétariat général du gouvernement et annonce qu'« *un arbitrage se dessine fortement en faveur* » de l'inclusion des Direcctes en DDI.

17 Avril 2019. La secrétaire générale, pirouettes à l'appui, nous explique que la note du SGET n'est qu'un compte-rendu tapé par un chargé de mission qui a mal interprété ce qui s'est dit lors de cette réunion. Résumé du p'têt' ben qu'oui, p'têt' ben qu'on réitéré lors de cette réunion à l'identique des précédentes :

- Un arbitrage attendu entre le maintien d'une simple coopération interservices, renforcée, OU un rapprochement des structures (fusion dans une direction unique)
- Qui ne sera pas forcément le même au niveau régional (où la Cohésion sociale est actuellement en DRJSCS) et au niveau départemental (où les missions Cohésion sociale sont déjà en DDI)
- Ligne hiérarchique spécifique de l'inspection du travail, même dans l'option DDI

TRAILER. Deux seules véritables infos glanées : 1° l'arbitrage doit être rendu à l'échéance du **21 juin 2019 2°** en vue d'une mise en œuvre effective au **1^{er} janvier 2020**. Entre les deux, une période de « préfiguration ». Vous vous souvenez de cette fameuse scène de Matrix où Néo esquive les balles ? Rejouée en direct par la SG, qui esquive toutes nos questions sur le fait de savoir si la préfiguration consiste juste à échafauder des plans ou s'il s'agit

d'expérimenter dans des régions pilote et toutes celles sur les hypothèses ou scénarios envisagés en termes d'organigrammes, locaux, fonctions support, matériel, etc. en cas de DDIisation : « on ne travaillera pas sur des hypothèses » Prévoir, c'est gérer : mais pas aux Ministères sociaux.

(Pour info une DDI c'est ça : <https://www.fonction-publique.gouv.fr/directions-departementales-interministerielles-ddi>)

Sur la Guyane* : l'intégralité des services de l'Etat doit être regroupé non pas dans des *directions* interministérielles, comme en métropole, mais dans des *services* de la Préfecture (sous tutelle plus directe, donc). *A priori*, le Dieccte quitte son poste la semaine prochaine et les collègues seront avec la Cohésion sociale dans un « service des populations » (l'autre service étant le « service des territoires »), sans information des agent·es (notamment sur d'éventuels redéploiements sur d'autres missions). S'agissant de l'inspection du travail, M. VILBOEUF nous fait savoir, mais on ne le sent pas très sûr de l'info qu'il nous donne, qu'en lieu et place du DIECCTE les agent.es auront pour autorité hiérarchique sur place un directeur faisant fonction de Dieccte.

**De sources syndicales, l'administration en sachant moins.*

INSPECTION, évaluation – "Copie à revoir, persévérez"

Projet d'instruction relative à l'évaluation des agents du SIT (pour avis)

Nous ne sommes pas dupes. Cette note n'est qu'une énième com' au service du message martelé : « l'entretien professionnel est un moyen privilégié d'échange entre l'agent et son supérieur hiérarchique ». Elles sont belles, elles sont fresh, mes quatre grilles d'évaluation ! Pour sûr que le ou la cheffe aura, pour chacun·e, fait le point « quantitatif et qualitatif » sur fond de diagnostic territorial (*bien évidemment fait, partout, comme les documents uniques d'évaluation*) de l'ensemble des sollicitations, champs d'intervention, outils utilisés, modalités de traitement, etc.

SUD avait posé une unique question lors du précédent CTM : « quels outils concrets, comment doivent s'y prendre les évaluateurs et évaluatrices pour réaliser cette évaluation qualitative et contextualisée ? ». Pas de réponse... Il est tout aussi éloquent qu'il ne soit à aucun moment question de modifier le modèle de compte-rendu d'entretien, seul document de valeur juridique, qui se contrefiche clairement de tout ça et reste centré sur les objectifs...

Comme il a été rappelé en séance, le jugement rendu sur le travail des agent·es dans le CREP se transforme ensuite ou pas en IFSE, se transformer ou pas en promotion. Le moment d'échange privilégié que nous vend Mme LAVAURE de la DGT est une belle fable qui en cache la véritable finalité : le montant du CIA et de l'éventuelle revalorisation de l'IFSE ainsi que, et de manière bien plus probable, la pression accrue qui pèsera sur l'agent·e qui ne remplit pas tous les objectifs ubuesques décidés par la DGT et sans rapport avec notre travail réel.

Le projet est loin d'être à la hauteur des propres engagements du Ministère en matière de discriminations et d'égalité de traitement pointés par le rapport diversité et le baromètre social : une « fragilité persistante du processus d'évaluation perçu comme inéquitable, ce qui impacte la perception des agent·es quant à l'objectivité des décisions prises dans la gestion de leur carrière » à laquelle répond l'action 4.3 « Définir les compétences attendues et les indicateurs de résultat afin d'évaluer dans le cadre de l'entretien professionnel l'implication et l'action des managers sur des objectifs de lutte contre les discriminations ».



Revendication de Sud : reprendre les termes de l'article 1-B-2 de l'accord et la rappeler dans chaque annexe

« Dans le cas d'une quotité de temps de travail réduite, qu'elle résulte d'un travail à temps partiel, d'un mi-temps thérapeutique ou d'une décharge d'activité de service ou prenne en compte les restrictions d'aptitude au poste préconisées par le médecin de prévention ou résultant d'un handicap, la préparation, l'entretien et le compte-rendu de l'évaluation doivent impérativement commencer par l'objectivation de la charge de travail de l'agent·e en prenant en compte autant que possible le travail réel et non le travail prescrit, afin de vérifier qu'elle est réaliste et adaptée aux moyens existants. Les observations formulées sur l'activité devront en tenir compte. L'entretien permettra de recueillir et d'échanger sur l'adéquation des aménagements de l'organisation du travail, de façon à garantir que la charge de travail soit adaptée à la quotité de temps de travail de l'agent·e ».

L'ensemble des organisations syndicales s'était indigné du contournement de l'interdiction posée et reposée par la CNIL de se servir de Wikité « à des fins de contrôle de l'activité individuelle des agents ». Et comme on ne nous prend jamais trop pour des imbéciles, le paragraphe litigieux est supprimé... pour être réintroduit l'air de rien, à l'identique, trois paragraphes plus tard. Nouvelle (et même) discussion, donc.

Conclusion de l'administration : le DRH accepte la demande de SUD de faire figurer dans l'instruction la mention des paragraphes de l'accord diversité sur la quotité de travail mais la DGT refuse le retrait, demandé par l'ensemble des OS, de la mention illégale offrant la possibilité au RUC d'utiliser les CREMA du moment que l'agent·e vient « volontairement » avec. Mme LAVAURE se contente de nous rappeler que cette mention de la DGT dans l'instruction est conforme à une note...de la DGT. Alors la CNIL hein, qu'est-ce qu'on s'en fiche !

Commentaire de Sud : Bien évidemment SUD a voté contre cette instruction (qui n'a pas recueilli un seul vote favorable) et vous recommande à nouveau en cette campagne printanière d'évaluation 2019 de ne pas vous y rendre afin de tenter de préserver le peu qu'il vous reste de qualité de vie au travail.

Nous tenons à votre disposition sur notre site internet une lettre type de refus de vous rendre à l'entretien professionnel, un tract intersyndical à ce sujet et un tract SUD (CREP Party) détaillé sur les réelles finalités et les dangers de l'entretien pro en suivant ce lien :

<http://www.sud-travail-affaires-sociales.org/spip.php?article932>

INSPECTION, redécoupages AURA, l'aura pas, l'avis ?

Le représentant de la DGT a fait le forcing pour traiter le point à l'issue d'une journée déjà fort longue, malgré le départ de pas mal d'élus·es, alors que ce projet de suppression d'UC et de redécoupage en région Auvergne-Rhône-Alpes traîne dans les instances depuis septembre 2017 et, concrètement, est déjà largement mise en œuvre. Faut dire qu'il y a un truc qui emmerde la DGT : sans l'arrêté ministériel sur lequel le CTM doit rendre son avis préalable, les agent·es des sections transport de la Drôme n'ont pas de compétence juridique en Ardèche.

Notez que pour cette nouvelle présentation du projet, il tient quand même à redire en instance que ces suppressions de postes visent à garantir une meilleure effectivité du respect des droits des salarié·es sur le territoire concerné. Qui, selon la DGT, ne peut être assurée que par des UC spécialisées transport, même si en Ardèche y a pas assez d'entreprises de transport donc... on renonce à l'UC spécialisée et on laisse le transport aux généralistes ? Noooooon, on crée une UC interdépartementale pour que les agents de l'UC transport de la Drôme aillent contrôler les établissements de transport de l'Ardèche. Donc, les gars/meufs, faut voter. CQFD.

Un bien bel exemple de foutage de gueule magistral des collègues et des représentant·es du personnel par le Direccte ARA superbement épaulé par ses potes de la DGT et de la DRH qui n'en ont, de toute façon, rien à secouer de l'évaluation des risques induis par cette nouvelle organisation, demandée et redemandée par les OS.

Réponse du DRH : oh mais ça traîne depuis trop longtemps hein, il y a eu plein de réunions plein de documents (quantitatifs, quand tu nous tiens), il faut passer au vote maintenant.

L'ensemble des élu.es du CTM toutes organisations syndicales confondues ont donc voté contre le projet puis ont rédigé et déclaré la motion suivante :

MOTION INTERSYNDICALE

Lors du précédent CTM, les organisations syndicales avaient voté à l'unanimité une motion sollicitant l'avis du CHSCT Ministériel sur la qualité de l'évaluation des risques professionnels réalisée dans le cadre de la note du 24 janvier 2019 produite par M. Jean-François Bénévise au regard de la prise en compte des conséquences de la nouvelle organisation sur la santé, la sécurité et les conditions de travail des agent·es

Depuis l'administration s'est bornée à aborder lors du CHSCT du 3 avril 2019 ce point en questions diverses, en ne daignant transmettre uniquement qu'un maigre rapport du Direccte, et s'abstenant d'envoyer l'ensemble des documents transmis préalablement au CTM.

Alors que l'administration ne respecte pas l'article 34 du décret du 15 février 2011, celle-ci souhaite consulter à nouveau les organisations syndicales sur le projet d'arrêté portant création et répartition des unités de contrôle de l'inspection du travail.

Les organisations syndicales dénoncent le refus par la DRH de la consultation du CHSCT ministériel que nous avons demandé lors du CTM du 12 mars 2019 et, plus globalement, l'absence totale d'évaluation des risques dans le projet présenté par l'administration. Les organisations syndicales refusent de cautionner cette consultation qui se fait hors du respect des textes légaux et, in fine, au détriment de l'intérêt des agent·es qu'elles représentent. En conséquence le CTM émet unanimement un avis négatif.

Conclusion de l'administration : Qu'à cela ne tienne, rendez-vous le 30 avril pour revoter le projet puisqu'il y a vote contre unanime, allez ciao tout le monde il est 18h30 faut y aller maintenant !

Commentaire de Sud : Pfiioout ! disparus les engagements et déclarations quasi lyriques du 10 janvier de M. BERNARD sur l'importance du dialogue social et oui oui bien sûr on va « faire une étude d'impact ». Ça c'était avant, maintenant il est temps qu'on arrête de saouler les chefs avec nos vieilles marottes d'évaluation des risques et d'entraver le déroulement de leurs petites manigances de destruction de nos services. Et puis en plus c'est pas tout ça mais à la DGT il est temps d'en finir avec ARA car y'a du boulot pour les suppressions de postes en Grand Est et toutes les autres régions qui vont suivre maintenant.

Jean-François AZÉ, Aurianne COTHENET, Fanny LELIMOUZIN & Nina SOISSONS, pour SUD T.A.S

Prochain CTM reconvoqué le 30 avril 2019